

## Compte rendu de séance

### Séance du 6 Décembre 2012

*L'an deux mille douze, le 6 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur LE VAILLANT Bernard, Adjoint au Maire.*

**Etaient présents** MM. tous les conseillers en exercice à l'exception de : Mesdames LE HOUEROU Rollande, NEDELLEC Françoise, BOUREL Yvette, BRIANT Marina, COLLONGUES Sylvie, YVEN Corinne et Messieurs GUERACHER François, FAUDET Yves.

**Pouvoirs** : Mme LE HOUEROU Rollande a donné pouvoir à M. LE VAILLANT Bernard  
 Mme NEDELLEC Françoise a donné pouvoir à Mme HARDY Marie-Thérèse  
 Mme BOUREL Yvette a donné pouvoir à M. GUILLOU Guy  
 M. GUERACHER François a donné pouvoir à M. DOUBROFF Jean-Michel  
 Mme BRIANT Marina a donné pouvoir à M. PENE Jean  
 Mme COLLONGUES Sylvie a donné pouvoir à M. KERVARREC François  
 M. FAUDET Yves a donné pouvoir à Mme HUON Joëlle

**Absent** : Mme YVEN Corinne

**Secrétaire** : M. GUILLOU Guy a été désigné comme secrétaire.

**Convocation** : le 29 novembre 2012

**Affiché le** : 30 novembre 2012

#### **Compte-rendu du Conseil Municipal :**

*Le compte-rendu du conseil Municipal de la séance du 27 septembre 2012 est approuvé par les membres présents ou représentés.*

*Monsieur Jean-François HUON fait observer que dans le compte-rendu, il est fait mention du renoncement du loyer de 155.000 € de l'EHPAD et que ça n'a pas été mentionné lors de la réunion du conseil municipal.*

#### **2012/D/127 – Tarifs 2013 : Bibliothèque**

*Les tarifs de la bibliothèque sont fixés comme suit moins 4 abstentions (Mme HUON+ pouvoir, MM. LE BASQUE et GOSSET) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013:*

- \* scolaires : 2,85 € (couleur bleue)
- \* adolescents : 4,90 € (couleur orange)
- \* adultes : 11,50 € (couleur maïs)

*Reçu en Sous-Préfecture le*

#### **2012/D/128 – Tarifs 2013 : Concessions cimetière**

*Les tarifs des concessions au cimetière sont fixés comme suit moins 4 abstentions (Mme HUON+ pouvoir, MM. LE BASQUE et GOSSET) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :*

<u>Concessions</u>	<u>30 ans</u>	<u>50 ans</u>
1,20 m	175 €	204 €
1,50 m	234 €	278 €

1,70 m	334 €	428 €
2,20 m	425 €	561 €
+ 2,20 m	561 €	700 €

Reçu en Sous-Préfecture le

**2012/D/129 – Tarifs 2013 : Ecomusée**

Les tarifs de l'écomusée sont fixés comme suit moins 4 abstentions (Mme HUON+ pouvoir, MM. LE BASQUE et GOSSET) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

Les tarifs de l'Ecomusée sont fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- \* Tarif 1 (Adulte) : 4,90 € par personne
- \* Tarif 2 (Groupe 12 personnes) : 4,00 € par personne
- \* Tarif 3 (Groupe 100 personnes, étudiants, demandeurs d'emplois, le 13-18 ans, les groupes scolaires du secondaire) : 3,55 € par personne
- \* Tarif 4 : (Groupe scolaire hors commune < 12 ans, le lycée de Plouigneau et les centres de loisirs) : 2,15 € par personne
- \* Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans

Reçu en Sous-Préfecture le

**2012/D/130 – Mobilier**

Les tarifs de location de mobilier sont fixés comme suit moins 4 abstentions (Mme HUON+ pouvoir, MM. LE BASQUE et GOSSET) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- \* 7,25 € par table
- \* 5,00 € par lot de 6 chaises ou par lot de 2 bancs

Reçu en Sous-Préfecture le

**2012/D/131 – Foyer rural et autres salles**

Les tarifs du foyer rural et autres salles sont fixés comme suit moins 4 abstentions (Mme HUON+ pouvoir, MM. LE BASQUE et GOSSET) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- Foyer rural et salles omnisports

- \* associations et particuliers, (Thés dansants, fest noz...)  
de la commune (caution de 300 €) 137 €
- \* associations et particuliers, traiteurs et restaurateurs  
de la commune, avec cuisine ainsi que les associations  
et les particuliers de l'extérieur justifiant de travailler  
avec un traiteur ou un restaurateur de Plouigneau  
(caution de 300 €) 195 €
- \* associations, particuliers, traiteurs et restaurateurs  
de l'extérieur, avec cuisine (caution de 300 €) et lotos  
de l'extérieur réservés à cette date 458 €
- \* associations de l'extérieur pour des lotos 662 €
- \* utilisation pour concours de belote  
(Associations de la commune) 92 €

- Salles de la Mairie

42 € lorsqu'elles sont réservées pour des séances à but lucratif

- Salle de la Chapelle du Mur

42 € (caution de 120 €)

- Autres salles

**52 € particuliers de la commune (caution de 120 €)**

*Les écoles de la commune (établissements de Lannelvoëz, la Chapelle du Mur, Lanleya, Sainte Marie et le LEPA) bénéficient d'une gratuité dans l'année ainsi que d'une gratuité pour la fête de Noël. Les séances de préparation théâtrale et les réunions pédagogiques ne sont pas facturées.*

*La fête de la musique ainsi que la préparation annuelle de l'école de musique bénéficient également d'une gratuité.*

Reçu en Sous-Préfecture le

**2012/D/132 – Budget assainissement - Décision modificative n°1**

*Le Président sollicite l'autorisation du conseil municipal pour effectuer les virements de crédits suivants au budget assainissement :*

Assainissement de Plouigneau				Exercice 2012	Liste des décisions modificatives
<b>DM1</b>					
<b>DECISION MODIFICATIVE 1 - 2012</b>					
Avant BS					
Date de saisie:		16/11/2012		Non votée	
Date exécutoire :		06/12/2012			
Ligne	Sens	Imputation		Libellé	Montant
1	D	1641	R 99	emprunts en euros	2 700.0
2	D	139111	OS 99	Agence de l'eau subv d'équipement	800.0
3	D	13918	OS 99	Autres	500.0
4	D	6811	OS 99	dotation aux amortissements	4 000.0
5	R	777	OS 99	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	1 300.0
6	R	28151	OS 99	Installations complexes spécialisées	2 000.0
7	R	281532	OS 99	Réseaux d'assainissement	2 000.0
8	R	70611	R 99	Redevances d'assainissement collectif	2 700.0

*Ces modifications s'expliquent par un manque de crédits au C16 et par une régularisation des amortissements suite à une constatation de différences avec le trésor public.*

*Accord du Conseil Municipal moins 4 abstentions (Mme HUON+ pouvoir, MM LE BASQUE et GOSSET)*

Reçu en Sous-Préfecture le

**2012/D/133 – Budget assainissement - Engagement, Liquidation et mandatement des dépenses d'investissement 2013**

*L'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :*

*« Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».*

*Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la possibilité d'engager, liquider et mandater, jusqu'à la date du vote du budget primitif 2013, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses totales inscrites au budget primitif de 2012, soit 54.214,05 €.*

*Il est proposé aux membres du conseil municipal de voter les crédits comme suit :*

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 4.004,25 €

Chapitre 27	: Autres Immobilisations financières :	9.029,13 €
Chapitre 23	: Installations d'équipement :	41.180,67 €

Accord du Conseil Municipal moins 4 abstentions (Mme HUON+ pouvoir, MM LE BASQUE et GOSSET)

Reçu en Sous-Préfecture le

### **2012/D/134 – Concours du Receveur municipal : Attribution d'indemnités**

*Vu l'article 97 de la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le décret 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,*

*Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires qui prévoit qu'une indemnité de conseil peut être accordée aux comptables qui, à la demande des collectivités, leur fournissent des prestations à caractère non obligatoire, notamment des prestations de conseil et d'assistance, en matière budgétaire, économique et comptable.*

*Vu l'article 3 de ce même arrêté qui précise que l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat de l'organe délibérant. Elle peut toutefois être supprimée ou modifiée pendant cette période par une nouvelle délibération. D'autre part, une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable.*

*Monsieur Gilbert CHAPALAIN ayant pris ses fonctions de trésorier au 4 janvier 2012 en remplacement de monsieur Jean François KERBRAT, il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'indemnité de conseil qui lui sera attribuée.*

*Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :*

*– De demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983*

*– D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an*

*– Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Gilbert CHAPALAIN.*

Reçu en Sous-Préfecture le

### **2012/D/135 – Hameau de la Chapelle du Mur : Aménagement de la RD**

#### **712**

*Une mission a été confiée au bureau d'études TERRAGONE concernant l'aménagement de la Chapelle du Mur.*

*La proposition consiste en :*

*– une réduction de la largeur de la chaussée à 6m au lieu de 7,20m*

*– une création de deux plateaux ralentisseurs aux deux entrées du secteur aggloméré.*

*– un principe de partage de l'espace public et création de cheminement doux et de bandes plantées*

*– un déplacement et mise aux normes des deux quais bus*

*– un déplacement des radars pédagogiques*

*– un traitement des carrefours*

*Le projet a été présenté aux habitants du hameau dans le cadre d'une réunion publique.*

*Cet aménagement est estimé à 233 106€HT financé comme suit :*

*– Conseil Général : Cheminement doux 3.665,33 € HT*

<i>Enrobés sur RD</i>	34.800,00 € HT
–Morlaix Communauté : quai bus	16 085,00 € HT
–Commune	178.555,67 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

- Adopte le projet présenté
- Autorise le Maire à lancer la consultation d'entreprises pour réaliser les travaux
- Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, de Morlaix Communauté et de tout autre organisme.

Reçu en Sous-Préfecture le

### **2012/D/136 – Morlaix Communauté : Rapport d'activités 2011**

M. le Président de Morlaix Communauté nous a adressé le rapport d'activités 2011. Comme le prévoit la loi Chevènement du 12 juillet 1999 celui-ci doit faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

Ce rapport est décliné par Directions :

#### **–Direction Générale : service communication**

*Bulletin interne, rapport d'activités, intranet, agenda, cartes et affiches de vœux, le magazine Bro Montroulez, dépliant pour le restaurant universitaire, accueil nouveaux arrivants...*

#### **–Direction de l'administration générale**

Le compte financier : les chiffres du compte administratif 2011 (tous budgets, opérations d'ordre incluses)

*Dépenses totales : 53 millions d'euros (38 en fonctionnement et 15 en investissement)*

*Recettes totales : 58 millions d'euros (43 en fonctionnement et 15 en investissement)*

Service de la commande publique : 70 procédures de consultation (49 en 2010)

Service des ressources humaines : 146 agents en position d'activité dont 124 fonctionnaires

#### **–Direction du développement économique, touristique, et de la cohésion sociale**

Développement économique : Travaux et aides aux entreprises dans les parcs d'activités communautaires (lancement de l'extension du site industriel de Giannoni France, ZA la Justice à Pleyber-Christ, ZAC Saint-Fiacre à Plourin-lès-Morlaix...) aide à l'installation de jeunes agriculteurs...

Cyber-Base : espace public numérique.

Tourisme –Culture-Patrimoine: subvention versée à l'EPIC « Maison du tourisme Baie de Morlaix-Monts d'Arrée », Château du Taureau, arts de la rue, Maison Pénanault...

Cohésion sociale : partenariats et soutiens aux associations, signature contrat enfance jeunesse ...

#### **–Direction de l'aménagement du territoire et des infrastructures**

Etat d'avancement du projet PEM : engagement d'une étude faisabilité pour l'aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal en gare de Morlaix

Service aménagement urbanisme : Partenariat Morlaix Communauté – Foncier de Bretagne...

Système d'information géographique : Poursuite des actions su schéma directeur du SIG

Service Habitat Logement : Programme local de l'Habitat- construction neuve et foncier (promouvoir la qualité dans le logement, organiser et soutenir le développement de l'offre locative sociale, intervenir dans le parc privé existant, accueil des gens du voyage..

Service de la mobilité, des transports et de la voirie : organisation, financement du réseau de transports en commun, mise en accessibilité du réseau...

***-Direction technique et du développement durable***

Développement durable : groupe développement durable, filière bois énergie, plan climat énergie territorial...

Equipements communautaires : création du deuxième département IUT (génie civil), manufacture des tabacs, aéroport de Morlaix

Mer et littoral : démarche littoral en baie de Morlaix, Natura 2000 en mer baie de Morlaix, ports de plaisance communautaires, ...

Espaces naturels/cadre de vie : valorisation et gestion des espaces naturels (Natura 2000 rivière du Douron), valorisation et gestion des itinéraires de randonnée...

SPANC : 9379 contrôles effectués pour un parc de 9690 installations

***-Direction de la collecte et de valorisation des déchets***

Collecte et valorisation des déchets (le tonnage des ordures ménagères et de la collecte sélective diminue tout comme en 2010), signature d'un Programme Local de Prévention des déchets d'une durée de 5 ans avec l'ADEME

*Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activités.*

*Reçu en Sous-Préfecture le*

**2012/D/137 – Protection sociale complémentaire des agents : Choix du prestataire et modalités de mise en oeuvre**

*Le Président rappelle au Conseil que conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales et établissements ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque santé ou prévoyance.*

*La collectivité, par délibérations du 28 juin 2012, a lancé deux procédures de passation d'une convention de participation pour le risque prévoyance : une procédure à titre individuel, l'autre en donnant mandat au CDG. Les offres reçues par la collectivité étant moins intéressantes que l'offre soumise par le CDG, le Président propose à l'assemblée de classer sans suite la procédure lancée par la commune à titre individuel, pour motif d'intérêt général, et de retenir l'organisme Collecteam/Humanis dont l'offre a été retenue par le CDG.*

*Vu l'avis favorable du comité technique paritaire lors de sa séance du 14 novembre 2012 concernant les modalités de mise en oeuvre,*

**LE PRESIDENT PROPOSE À L'ASSEMBLÉE**

**Article 1 :** de participer à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité pour le risque prévoyance :

- en participant aux cotisations des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation passée par le CDG 29 pour le compte de la collectivité pour les garanties Incapacité temporaire de travail, invalidité, décès/Perte totale et irréversible d'autonomie.

Dans le cadre de la convention de participation proposée par le CDG 29, l'assiette de cotisation et d'indemnisation sera :

- le traitement indiciaire brut + NBI

Le plafond d'indemnisation sera fixé à 95% de l'assiette de d'indemnisation retenue.

**Article 2 :** de fixer le niveau de participation comme suit :

- Pour le risque prévoyance : 10.00 euros par mois net

Les montants sont fixés pour chaque emploi en équivalent temps complet.

**Article 3 :** La participation sera revalorisée selon une nouvelle délibération.

**Article 4 :** Les agents non titulaires peuvent bénéficier de la participation, sous réserve d'une durée de contrat minimale de six mois.

### **DÉCISION**

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*À l'unanimité des membres présents*

*DÉCIDE :*

- de retenir l'offre de Collecteam/Humanis,*
  - de signer la convention d'adhésion du CDG 29 ci-annexée pour une durée de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,*
  - d'adopter les modalités ci-dessus proposées,*
- d'inscrire au budget les sommes nécessaires au paiement des cotisations***

*Reçu en Sous-Préfecture le*

#### **2012/D/138 – Acquisition d'une maison**

*Dans le cadre du projet d'élargissement de la rue du Puits, la commune cherche à acquérir depuis plusieurs années la propriété cadastrée section AD n°77 et n° 50.*

*Par décision judiciaire en date du 28 septembre 2011, l'administration des Domaines a été chargée de la gestion de la succession de Melle Trévarin propriétaire de cette maison sise 32 rue du Puits cadastrée section AD n°77 pour 41m<sup>2</sup> et de l'autre côté au n°1ter d'un garage cadastré section AD 50 pour 19m<sup>2</sup>.*

*L'estimation des domaines est la suivante. »Compte tenu de sa situation (centre), de son état (mauvais) et de sa superficie (65,4m<sup>2</sup> SDPHO) le bien peut être estimé à 8600€.*

*Le Président propose de l'acquérir à ce prix.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'avis des domaines :*

- Décide d'acquérir la propriété cadastrée section AD n° 77 et 50 dépendante de la succession de Melle TREVARIN, au prix de 8.600 € frais à la charge de la commune.*
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cet effet.*

*Reçu en Sous-Préfecture le*

#### **2012/D/139 – Financement de manuels scolaires pour l'école de la Chapelle du Mur**

*Madame la Directrice de l'école de la Chapelle du Mur sollicite la prise en charge financière de manuels scolaires pour la classe de CE2.*

*L'école ne dispose pas de certains manuels pour l'ensemble des élèves de cette section.*

*Le Président propose, conformément à la demande de Mme La Directrice, de financer l'achat de ces manuels pour un montant total de 157.08 € comme suit :*

*–5 manuels « Bibliobus CE2 » à 7 € l'unité soit 35 €*

*–9 manuels « Interlignes CE2 » à 122.08 €*

*La facture d'achat sera directement réglée par la commune.*

*Accord du Conseil Municipal.*

*Reçu en Sous-Préfecture le*

#### **2012/D/140 – Compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal**

*Conformément aux dispositions des articles L.2122.22 et L2122.23 du Code général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibérations des 25 février 2010 et 29 mars 2011. Dans ce cadre les décisions suivantes ont été prises depuis le 27 septembre 2012 :*

- Décision 2012/030 du 28 septembre 2012 : contrat de fourniture de gaz pour les sites « Foyer Rural » et Village Breton » 43€/MWH pour 3 ans à compter du 01/12/2012- Combustibles de l'Ouest*
- Décision 2012/031 du 15 octobre 2012 : location du logement « 28 rue de Lannelvoëz » à Mme LE FOURNIS Marie à compter du 15 octobre 2012 – loyer mensuel de 350€*
- Décision 2012/032 du 26 octobre 2012 : contrat d'inspection périodique des équipements sportifs – APAVE- 724,50€HT pour 36 mois*
- Décision 2012/033 du 26 octobre 2012 : Aménagement de la Place de la Mairie- réalisation de l'éclairage public- EIFFAGE ENERGIE – 13.496,16€HT*
- Décision 2012/033bis du 26 octobre 2012 : Convention de mise à disposition du minibus communal au CCAS-EHPAD Résidence de Pors An Doas- 1an renouvelable*
- Décision 2012/034 du 2 novembre 2012 : Aménagement des abords de la Mairie – Mission SPS – DEKRA – 912,00€HT*
- Décision 2012/035 du 5 novembre 2012 : Contrat d'assistance technique « ESSENTIEL » d'une installation de pompe à chaleur et de climatisation pour l'école de Lannelvoëz- TECH'MAP- 100€HT par an – 1 an du 01/10/2012 au 30/09/2013 renouvelable par tacite reconduction*
- Décision 2012/036 du 6 novembre 2012 : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et l'extension d'un ancien cabinet dentaire en salle pour les jeunes – avenant n°2 négatif -520,00€HT LES ARCHITECTES D'A COTE*
- Décision 2012/037 du 6 novembre 2012 : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du bâtiment Restauration Scolaire et Réserve & aménagement d'une laverie Ecole de lannelvoëz – avenant n°2 négatif -580,00€HT LES ARCHITECTES D'A COTE*
- Décision 2012/038 du 6 novembre 2012 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la Restructuration des sanitaires et de l'accueil du Foyer Rural – 3150,00€HT LES ARCHITECTES D'A COTE*

*Reçu en Sous-Préfecture le*

### **Questions orales**

*Monsieur Jean-François HUON souhaite aborder le dossier de l'EHPAD. Monsieur Bernard LE VAILLANT lui indique que ce projet de nouvel EHPAD doit être validé par le Conseil Général et l'ARS (Agent Régionale de la Santé) et qu'il ne relève pas uniquement du conseil municipal mais qu'une fois que le projet sera plus avancé, il sera inscrit à l'ordre du jour.*

*Question de M. Jean-François HUON concernant les zones humides : M. LE VAILLANT l'informe que le diagnostic est actuellement réalisé par le syndicat mixte et que le projet de Plan Local d'Urbanisme a été arrêté avant. Ce document doit, à priori, être effectif pour 2016.*

*Question de M. Jean-François HUON, concernant la rénovation des logements sociaux de "Trojoa". Un plan de rénovation sur la période 2014-2020 a été lancé par Morlaix Communauté. Chaque société HLM a présenté une liste.*

*Mme Joëlle HUON soulève le problème de l'ancien "UNICO" pour les riverains. M. LE VAILLANT indique que la collectivité est intervenue mais que cela relève également d'un conflit entre particuliers.*



# SOMMAIRE

- 2012/D/127 – Tarifs 2013 : Bibliothèque*
- 2012/D/128 – Tarifs 2013 : Concessions cimetière*
- 2012/D/129 – Tarifs 2013 : Ecomusée*
- 2012/D/130 - Tarifs 2013 : Mobilier*
- 2012/D/131 - Tarifs 2013 : Foyer rural et autres salles*
- 2012/D/132 - Budget assainissement : Décision modificative n°1*
- 2012/D/133 - Budget assainissement : Engagement, Liquidation et mandatement des dépenses d'investissement 2013*
- 2012/D/134 - Concours du Receveur Municipal : Attribution d'indemnités*
- 2012/D/135 - Hameau de la Chapelle du Mur : Aménagement de la RD 712*
- 2012/D/136 - Morlaix Communauté : Rapport d'activités 2011*
- 2012/D/137 - Protection sociale complémentaire des agents : Choix du prestataire et modalités de mise en oeuvre*
- 2012/D/138 – Acquisition d'une maison*
- 2012/D/139 - Financement de manuels scolaires pour l'école de la Chapelle du Mur*
- 2012/D/140 - Compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal*

